



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

**ouïro**

**MobíVals**  
VOYAGEONS ENSEMBLE




**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

**mode  
d'emploi**

# 1 • Pourquoi l'arrivée d'une carte Oûra ?

À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025, LA CARTE À PUCE SANS CONTACT OÛRA DEVIENT VOTRE SUPPORT DE TITRE DE TRANSPORT UNIQUE sur lequel vous devez charger les abonnements annuels et mensuels ainsi que les carnets de 10 tickets. Cette carte remplace les titres papier, sauf le ticket unitaire papier qui reste disponible en vente à bord du véhicule auprès du conducteur.

## La carte Oûra c'est :

 **SÛR** : vos titres de transport sont stockés sur votre carte et enregistrés ; en cas de perte ou de vol, ils sont reconstitués.

 **MOBILE** : vous pouvez aussi charger sur votre carte des titres de transport des réseaux partenaires comme TER, les réseaux urbains de l'Ain (Rubis de Bourg-en-Bresse, Colibri à Miribel, Saônibus à Trévoux), les réseaux urbains limitrophes de l'Ain (TCL à Lyon, Libellule à Villefranche, Synchro Bus à Chambéry, etc.).

Pour vous accompagner dans ce changement, le transporteur du réseau Mobi'Vals est à vos côtés pour répondre à vos questions.

La carte Oûra est une carte de transport unique, personnalisée avec votre nom et votre photo, elle est sécurisée et ne peut pas être utilisée par une autre personne. À chaque montée, même en correspondance, la carte Oûra devra être validée pour mieux connaître l'usage du réseau et mieux cerner vos attentes. Sa durée de vie est de 5 ans.

# 2 • C'est pour qui ?

Tous les utilisateurs du réseau Mobi'Vals, occasionnels ou réguliers sont concernés.

Les voyageurs ne possédant pas de carte Oûra peuvent acheter un titre unitaire auprès du conducteur.

Le réseau  
Mobi'Vals se  
modernise grâce  
à la billettique  
Oûra

# 3 • Comment obtenir votre carte Oûra ?

## Si vous possédez déjà une carte\* :

Pour utiliser le train, un réseau de car ou de bus, il n'est pas nécessaire d'en obtenir une autre. Sur la même carte, vous pourrez charger les titres du réseau **Mobi'Vals**.

## Si vous ne possédez pas de carte :

Dans l'agence du réseau **Mobi'Vals** : votre carte (nominative, déclarative ou anonyme) vous sera délivrée immédiatement. Il faudra vous munir d'une pièce d'identité et d'une photo d'identité.





## Votre agence

**Régie des Transports de l'Ain**  
4 avenue Maréchal Leclerc  
Bellegarde à Valserhône  
01200 Valserhône  
Tél. 04 50 48 52 67



## Par internet,

sur les sites des transporteurs en remplissant le formulaire de demande de carte Oûra :

-  [www.transportsdelain.fr](http://www.transportsdelain.fr)
-  [oura.com](http://oura.com)



**AUCUNE CARTE OÛRA NE POURRA ÊTRE DÉLIVRÉE À BORD DU VÉHICULE.**



## Coût de la carte Oûra

PRIMO-DÉLIVRANCE DE LA CARTE OÛRA	<b>5 €</b>
RENOUVELLEMENT DE LA CARTE OÛRA (à l'issue de la date de validité)	<b>5 €</b>
RECONSTITUTION DE LA CARTE OÛRA (en cas de vol, perte, détérioration manifeste)	<b>8 €</b>
RECONSTITUTION DE LA CARTE OÛRA (en cas de dysfonctionnement technique sans signe de dégradation manifeste)	<b>Gratuit</b>

# 4 • Comment charger vos titres sur votre carte Oûra?

**Vous pouvez charger ou recharger votre carte:**



AUPRÈS DES CONDUCTEURS



EN AGENCE



CHEZ LES DÉPOSITAIRES



PAR INTERNET  
(temps de traitement/activation : 4/5 jours)

LES TITRES DE TRANSPORT	LES CONDUCTEURS	SITE INTERNET www.transportsdelain.fr	AGENCE BELLEGARDE 4 av. Maréchal Leclerc 01200 Valsershône Tél. 04 50 48 52 67	DÉPOSITAIRES* • Crédo • Nicotiane • Marigny
OBTENIR SA CARTE OÛRA		✓	✓	
TICKET UNITAIRE	✓			
CARNET DE 10 TICKETS	✓	✓	✓	✓
ABONNEMENT MENSUEL TOUT PUBLIC		✓	✓	✓
ABONNEMENT ANNUEL - DE 26 ANS		✓	✓	
ABONNEMENT ANNUEL - DE 12 ANS		✓	✓	
ABONNEMENT ANNUEL TOUT PUBLIC				✓
TICKET DE GROUPE		✓	✓	

\* Crédo - Centre commercial - Bellegarde-sur-Valserine - 01200 VALSERHÔNE  
Nicotiane, 6 rue Bertola - Bellegarde-sur-Valserine - 01200 VALSERHÔNE  
Marigny - 84 rue de la République - Bellegarde-sur-Valserine - 01200 VALSERHÔNE



PENSEZ À ANTICIPER VOS RECHARGEMENTS.



## Puis-je voyager sans Carte Oûra?

Oui, vous pouvez toujours vous procurer un ticket unitaire auprès du conducteur.

# 5 • Comment utiliser la carte Oūra ?



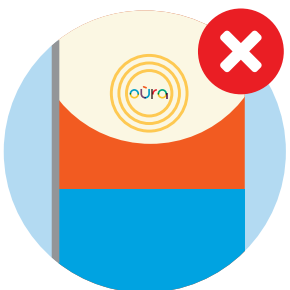
## Vous devez valider votre carte Oūra

à chaque montée dans le véhicule en passant votre carte devant le valideur.



## Un signal sonore et un visuel vert vous indiquent que le titre a bien été validé.

Vous êtes en règle.



## Un signal sonore et un visuel rouge vous indiquent que votre titre de transport n'est pas valable.

Soit votre carte est défectueuse et vous devez la faire changer, soit vous n'avez pas de titres valables sur votre carte.

Dans tous les cas, vous devez acheter un ticket à l'unité pour être en règle et ne pas risquer d'amende en cas de contrôle.

## Rappel des tarifs

Vous empruntez le car de manière ponctuelle ou régulière ?

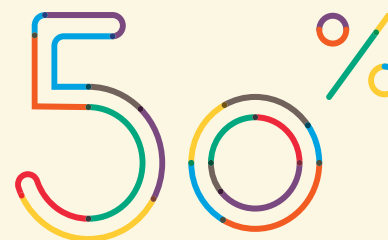
Retrouvez le tarif qui vous correspond.

### Tarifs (au 1<sup>er</sup> janvier 2025)

BILLET À L'UNITÉ	<b>1,10 €</b>
CARNET DE 10 TICKETS	<b>10 €</b>
ABONNEMENT MENSUEL TOUT PUBLIC, NOMBRE ILLIMITÉ DE VOYAGES DU 1 <sup>er</sup> AU 31 DU MOIS	<b>11 €</b>
ABONNEMENT ANNUEL JEUNES DE MOINS DE 26 ANS, NOMBRE ILLIMITÉ DE VOYAGES SUR UNE PÉRIODE DE 12 MOIS	<b>86 €</b>
ABONNEMENT ANNUEL TOUT PUBLIC, NOMBRE ILLIMITÉ DE VOYAGES SUR UNE PÉRIODE DE 12 MOIS	<b>107 €</b>
POUR LES MOINS DE 4 ANS ET LES ACCOMPAGNATEURS DE PERSONNES NON-VOYANTES	<b>Gratuit</b>
ABONNEMENT ANNUEL MOINS DE 12 ANS ET QUI SONT ÉLÈVES DU 1 <sup>ER</sup> DEGRÉ	<b>Gratuit</b>
TICKET DE GROUPE	<b>1,10 € x nombre de personnes</b>

### Conditions d'utilisation de ces titres

- Un titre de transport permet de réaliser un seul voyage. Les allers-retours sont interdits avec un même titre de transport.
- Les correspondances sont permises, dans la limite de 2 heures.
- Les abonnements mensuels sont valables du 1<sup>er</sup> au 31 du mois, quelle que soit leur date d'acquisition.
- Les abonnements annuels sont valables 12 mois de date à date.
- L'abonnement annuel - de 12 ans nécessite la présentation d'un certificat de scolarité de l'année en cours.
- Le ticket de groupe est délivré sur justificatif (établissement scolaire, associations, autres entités).



Dans de nombreuses entreprises, l'employeur prend en charge la moitié du coût des abonnements de transport entre le domicile et le lieu de travail du salarié.

**Renseignez-vous auprès de votre employeur !**

## Direction des mobilités

### Antenne régionales des transport interurbains et scolaires de l'Ain

Immeuble « le Thémis »  
1 rue du 23e R.I. - CS 12201  
01004 Bourg-en- Bresse Cedex

### Téléphone

04 8000 7000

### Courriel

[transport01@auvergnerhonealpes.fr](mailto:transport01@auvergnerhonealpes.fr)

